

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 septembre 2025 à 20h30

Administration Générale – représentation – Intercommunalité

36. Accord transactionnel

Nicole DESMOTTES donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Vu l'avis favorable de la commission des finances et affaires juridiques du 03 septembre 2025 concernant le règlement du contentieux de l'Impasse des Chaudguets à travers la conclusion d'un protocole d'accord transactionnel,

Vu le projet de protocole transactionnel, lequel prévoit notamment les engagements suivants pour la commune de Vire Normandie :

- De supprimer la dénomination de l'impasse des Chaudguets sous réserve que l'administré procède à l'installation d'une barrière délimitant l'accès à ses deux parcelles n°BE 0018 et BE 0030 ;
- De procéder à un numérotage en métrique des deux habitations situées sur les parcelles n°BE 0018 et BE 0030 sur la route de Caen.

Vu les engagements pris par _____ au sein du protocole susmentionné, en l'espèce :

- De procéder à l'installation d'une barrière délimitant l'entrée des parcelles n°BE 0018 et BE 0030 ;
- De renoncer de façon définitive et pour une période de trente ans à toute demande ultérieure, contentieuse ou non, devant toute juridiction et ayant trait au changement du nom de la rue de la laiterie Préval (anciennement rue des Moulins de Neuville).
- De se désister de son instance et action engagée devant le Tribunal Administratif de Caen dans un délai de quinze jours à compter de la signature du protocole d'accord transactionnel.

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 8 septembre 2025,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- D'accepter l'accord transactionnel aux conditions mentionnées ci-dessus
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire ou son représentant pour mettre en œuvre la présente délibération et signer tout document à intervenir notamment le protocole dans le cadre de cet accord

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025
Publication : 23/09/2025

Délibération n°2025/09/15/36 du 15 septembre 2025 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

- D'abroger la délibération du 12 novembre 2007 portant dénomination de l'impasse des Chaudguets.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

VOTE : Unanimité		Dont pouvoirs
Votants	38	05
Vote Pour	38	05
Vote Contre	0	0
Abstention	0	0

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Dimitri RENAULT

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025
Publication : 23/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/09/15/36 du 15 septembre 2025 à 20h30

REPUBLICQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 33

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 07

Nombre de membres excusés ayant
donné pouvoir : 05

Nombre de membres absents : 07

Le 15 Septembre 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 9 septembre 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 9 septembre 2025.

Dimitri RENAULT a été nommé secrétaire de séance.

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
DESMOTTES Nicole	☒			
ALLEGRE Gilles	☒			
BALLÉ Marie-Noëlle	☒			
BAZIN Lucien	☒			
BEDEL Sandra	☒			
BINET Samuel	☒			
BLANC Meiggie			☒	
CHÉNEL Fernand	☒			
COIGNARD Cindy	☒			
CORDIER Marie-Ange	☒			
COUASNON Serge	☒			
COURTEILLE Jacques	☒			
DROULLON Joël		☒		Pierre Henri GALLIER
DUBOURGUAIS Roselyne	☒			
DUMONT Eric			☒	
DUVAUX Maryse		☒		Régine RENAULT
FAUDET Olivier	☒			
FOUBERT Françoise	☒			
HAMEL Serge	☒			
GALLIER Pierre-Henri	☒			
GOETHALS Corentin	☒			
GOSSMANN Patrick			☒	
LABROUSSE Catherine		☒		
LAURENT Françoise		☒		Gilles ALLEGRE
LE DREAU Nathalie	☒			

Accusé de réception par le Maire

014-200060176-20250923-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025

Publication : 23/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/09/15/36 du 15 septembre 2025 à 20h30

LEFEBVRE Yoann			☒	
LEFOUR Tony			☒	
LELARGE Michel	☒			
LEMARCHAND Marie-Claire	☒			
LETELLIER Nadine	☒			
MADELAINE Catherine			☒	
MALLÉON Philippe		☒		Régis PICOT
MALOISEL Gilles	☒			
MARTIN Pascal	☒			
MASSÉ Aurélie		☒		Cindy COIGNARD
MOREL Marie-Odile	☒			
OLLIVIER Valérie	☒			
PICOT Régis	☒			
PIGAULT Jane	☒			
RENAULT Dimitri	☒			
RENAULT Régine	☒			
ROBBES Martine	☒			
ROBLIN Sylvie	☒			
ROSSI Annie	☒			
TOULUCH Jean-Claude		☒		
VELANY Guy	☒			
VIGIER Maud			☒	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250923-36-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/09/2025
Publication : 23/09/2025

Le présent acte peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir
devant le Tribunal Administratif de CAEN
dans un délai de deux mois à compter
de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/09/15/36 du 15 septembre 2025 à 20h30